



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 36036

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le constat des conseillers d'orientation psychologues du CIO d'Annemasse de ne pouvoir assurer leur service sur l'ensemble des établissements scolaires du bassin et l'accueil du public au CIO, compte tenu de l'absence de nomination d'un conseiller sur un poste de titulaire et du non-remplacement d'un collègue en arrêt maladie. L'intersyndicale ne manque pas de souligner que cette situation ne pourra évoluer tant que le personnel nécessaire ne sera pas nommé ou recruté, alors même que la nouvelle réforme en 6e rend impérative la présence de tous les personnels dans les établissements. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour débloquer cette situation.

Texte de la réponse

La question de l'orientation dans le système éducatif fait l'objet d'une attention particulière dans la politique du ministère en charge de l'éducation nationale. Elle est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement et implique tous les membres de l'équipe éducative. Dans un contexte de baisse démographique continue, soixante emplois de conseillers d'orientation psychologues ont été créés par la loi de finances de l'an 2000 et ont permis d'améliorer la situation dans l'académie de Grenoble. En effet, cent trente-trois nouveaux conseillers d'orientation psychologues titulaires ont été affectés pour la rentrée 1999 dans les académies à la dernière rentrée scolaire, dont neuf dans l'académie de Grenoble. Cent quatre-vingts conseillers d'orientation psychologues ont été affectés à la rentrée scolaire 2000 et deux cent quarante-neuf le seront en septembre 2001. En ce qui concerne la situation des conseillers d'orientation psychologues dans les établissements d'Annemasse, il s'avère que tous les besoins ont pu être finalement couverts dès la rentrée 1999. Cette importante progression du nombre de titularisations à venir dans ce corps est liée à la forte augmentation des postes offerts aux concours. En effet, si en 1996 seules cent places avaient été proposées à l'ensemble des concours de recrutement des conseillers d'orientation psychologues, deux cent cinquante places ont été proposées au titre de la session 1999. Par ailleurs, un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectuée, puisque cent cinquante postes étaient ouverts en 1999, contre seulement cinquante places en 1997 et soixante-quinze en 1998. A la session 2000, ce sont cent cinquante-cinq places qui ont été proposées au concours externe de recrutement de conseillers d'orientation psychologues. Enfin, pour pallier d'éventuelles difficultés en personnels d'information et d'orientation, l'académie est en mesure de procéder à l'embauche de personnels contractuels.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36036

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5977

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 962